



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 23 Septembre 2015

Date de la convocation 16 Septembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – BRIGNAC
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : Mme REVERTE Françoise BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.BERNARDI Olivier à Mme REVERTE Françoise, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.PONCE Yvan à Mme ROBERT Laure, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.RIGAUD Christian à M. ALEIX Bertrand,</p>

Objet : ZAC de la Salamane – Lot 2 - Projet porté par la société SPM6 – Autorisation de signature.

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil communautaire que la société SPM6 fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 2 » d'une superficie d'environ 19 211 m² située sur la ZAC de la SALAMANE, au prix de 40 € TTC le m².

Il précise que la surface du lot 2 sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Il ajoute que la société SPM6 souhaite acquérir cette parcelle afin d'y exercer les activités suivantes : aire de covoiturage pour véhicules légers, aire de stationnement pour poids lourds, station-services, ateliers à destination d'artisans, restauration, commerces, salle polyvalente.

Comme tenu de ces informations il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 2 », d'une surface d'environ 19 211 m² à la société SPM6, au prix de 40 € TTC le m², soit un montant total 768 440 € TTC.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, (1 voix contre)

APPROUVE la vente de la parcelle référencée « Lot 2 », d'une surface d'environ 19 211 m² à la société SPM6, au prix de 40 € TTC le m², soit un montant total 768 440 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150924-2015-09-23-12-DE
Date de télétransmission : 25/09/2015
Date de réception préfecture : 25/09/2015